

Écrire en français, penser dans sa langue maternelle

Ahmadou Kourouma

Volume 33, numéro 1, printemps 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/036057ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/036057ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Kourouma, A. (1997). Écrire en français, penser dans sa langue maternelle. *Études françaises*, 33(1), 115–118. <https://doi.org/10.7202/036057ar>

Écrire en français, penser dans sa langue maternelle

AHMADOU KOUROUMA

Je suis d'ethnie malinké, de nationalité ivoirienne, donc négro-africain. La littérature de ma langue maternelle est orale. Ma culture de base est l'animisme. J'écris en français. La langue française est la seconde langue de mon pays, elle est officiellement ma langue nationale. Le français est une langue disciplinée, policée par l'écriture, la logique, dont le substrat est la chrétienté. Ma langue maternelle, la langue dans laquelle je conçois, n'a connu que la grande liberté de l'oralité ; elle est assise sur une culture de base animiste. Voilà en quels termes se pose pour moi la question de langue.

Mon premier problème d'écrivain, d'écrivain francophone, est donc d'abord une question de culture. De culture, parce que ma religion de base étant l'animisme, l'animisme africain, je me bats dans une grande confusion de termes avec les expressions françaises que j'utilise. Je vais relever un exemple. La loi de chez moi condamne à de longues années de prison ceux qui avouent avoir mangé l'âme d'un décédé. Manger l'âme d'un décédé est une expression insolite en français, elle fait sourire parce que dans la culture française, on ne peut pas manger l'âme. Il y a plus grave. Le mot « Dieu » utilisé en français ne permet pas de qualifier notre Dieu, le Dieu négro-africain. Et il n'existe pas de terme précis pour nommer notre religion ; on l'appelle animisme, fétichisme, sorcellerie. Trois noms dont aucun n'est satisfaisant. On conviendra qu'il y a quand même un problème pour nous Négro-Africains qui avons pour langue nationale le français. Problème, parce que notre langue nationale n'a pas de mots précis pour nommer notre Dieu et notre religion.

Le droit pénal, pour être équitable et efficace, doit s'appuyer sur des mots précis, des notions rationnelles qui ont le même sens pour tous dans la langue. Dans le français qui est notre langue nationale et qui est la langue administrative, les termes utilisés n'ont pas le même sens pour le juge — qui raisonne en français — et le jugé — qui raisonne en négro-africain. Revenons au délit de « manger l'âme » pour lequel des prévenus

peuvent écoper de peines de cinq ans. Si d'aventure en sortant d'ici je suis victime d'un accident et qu'un compatriote ou une compatriote de mon village en Côte d'Ivoire est accusé d'avoir mangé mon âme, celui-ci sera lourdement condamné à de nombreuses années de prison s'il reconnaît le crime. Le délit se constitue dans le code Napoléon, substrat de notre droit, par des faits matériels et « manger l'âme » d'un mort par accident à des milliers de kilomètres ne se comprend pas, ne se voit pas. C'est un fait, une notion de culture qui n'est pas exprimable en français. Il est donc indispensable que toutes les réalités sociologiques de notre culture de Négro-Africains puissent être exprimées par des mots précis en français pour que le français puisse pleinement jouer sa fonction de langue nationale.

Mon second problème, c'est la nature des langues africaines. Il faut, avant de parler des langues africaines, signaler quelques caractéristiques de ces langues. Contrairement à ce qu'on a pu penser ou écrire, les langues négro-africaines ne sont pas pauvres. Elles souffrent d'une abondance lexicale dans le concret. « Une abondance lexicale par dérivation morphologique et involution sémantique des concepts. Le haoussas (Niger, Nigeria) connaît 50 000 mots : le peul, en Afrique occidentale, 60 000 combinaisons possibles. Pour exprimer la notion de grandeur, la nupe (Afrique de l'Est) utilise 183 termes et le haoussas 311. En barundi (Burindi), il y a vingt manières de traduire l'action de couper : en fendant, en petits morceaux, du bois pour la construction, du bois de chauffage les épis des céréales sur pied, la barbe, les cheveux, avec un instrument tranchant, un arbre à coups de hache, la branche d'un arbre, etc., écrit l'africaniste Louis-Vincent Thomas.

On peut dire que les langues négro-africaines sont en perpétuelle création ; elles s'adaptent, épousent les réalités et les sentiments qu'elles sont chargées d'exprimer.

Et ce n'est pas tout. Chez les Négro-Africains, la littérature est orale. L'oralité n'est pas que la parole parlée, mais aussi la parole retenue, le silence. Elle n'est pas seulement la parole et le silence, mais aussi le geste. « [...] on ne conçoit pas de narration — qu'il s'agisse de fables, de légendes, ou de mythes — sans une mimique appropriée, sans un grammacalisme du geste et une syntaxe de l'intonation qui en constituent le support nécessaire », précise encore le même africaniste Louis-Vincent Thomas.

L'objectif recherché par le créateur dans la tradition négro-africaine est de favoriser la participation par l'émotion. Il y parvient en usant du rythme, de l'image et du symbole comme procédés littéraires.

Mon problème d'écrivain francophone est de transposer en français des paroles créées dans une langue orale négro-africaine, des œuvres qui ont été préparées pour être produites,

pour être dites oralement. Je me heurte à des difficultés. La langue française m'apparaît linéaire. Je m'y sens à l'étroit. Il me manque le lexique, la grammaticalisation, les nuances et même les procédés littéraires pour lesquels la fiction avait été préparée. La langue française est planifiée, agencée. Les personnages, les scènes cessent d'avoir le relief qu'ils avaient dans la parole africaine. Leurs interventions ne produisent plus les échos qui les suivaient dans la langue originelle.

Je dois repenser, reprendre et reconcevoir la fiction dans le français dans lequel elle doit être produite, soit « africaniser » le français pour que l'œuvre conserve l'essentiel de ses qualités. Beaucoup d'écrivains adoptent la première méthode ; ou disons simplement que beaucoup d'Africains renoncent à penser dans leur langue natale, conçoivent leurs œuvres en français. Ils renoncent à leur africanité et ne connaissent donc que les difficultés auxquelles se heurte l'écrivain dont la langue maternelle est le français. Ceux qui en revanche créent et pensent dans leur langue natale rencontrent d'autres difficultés à s'exprimer, ils ont recours au processus appelé « africanisation » du français. Le temps imparti ne permet pas de s'étendre sur ce processus. Il consistera à s'efforcer de reproduire en français le cheminement de la pensée dans la langue maternelle, de coller dans le français les expressions par lesquelles sont saisis les sentiments dans l'oralité. Il faut rechercher les moyens et les méthodes de placer dans l'écriture la liberté et la poésie du récit oral afin de s'y sentir à l'aise.

Parfois on est obligé d'écarter des mots à cause de leurs nombreux sens figurés et connotations et d'avoir recours à l'archaïsme. Ce n'est pas par préciosité. Les mots à l'origine, dans leur premier usage, n'avaient que leur dénotation qui très souvent colle le mieux au sens à retenir.

On parvient aussi à faire perdre aux mots français leurs connotations par l'accumulation des synonymes. En alignant plusieurs synonymes pour exprimer une réalité ou un sentiment, l'écrivain fait sentir au lecteur la difficulté de nommer une réalité ou d'exprimer un sentiment par l'écriture.

Ce n'est pas par le seul lexique que l'écrivain peut « casser le français » ; la syntaxe de la langue de Molière doit être effleurée. Il faut introduire les formes syntaxiques des langues africaines dans le français. Ces constructions syntaxiques ressemblent très souvent à des formes archaïques du français.

Il faut reproduire le rythme qui caractérise les langues africaines, user de l'image et du symbole, préférer la comparaison à la métaphore et faire usage des proverbes et de l'image – analogie pour conserver à la prose tout le surréalisme du récit africain.

Je cherche à écrire le français tout en continuant à penser dans ma langue maternelle, le malinké. C'est une expérience

qui, pour des peuples africains dont les langues ne sont pas écrites, constitue un moyen de libération intellectuelle. Ils retrouvent dans le français devenu la langue nationale une « case maternelle ». On ne peut pas être totalement libre si on ne possède pas la langue qui nous permet de nous exprimer entièrement. C'est une expérience qui est un pas sur le chemin de la liberté pour les peuples africains de littérature orale.

Écrire en français en continuant à penser dans sa langue maternelle ne construit pas seulement une case maternelle à l'écrivain dans la francophonie ; il permet de réaliser une francophonie ouverte, une francophonie multiculturelle qui peut rassembler des peuples égaux qui considéreront en définitive le français comme un bien commun.